

BULLETIN MUNICIPAL

N°21



Elaboré par Mr Le Maire, M. J-P Burgsthaler.

BULLETIN DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 29 mars 2024

Présents :

- M. le maire : Segundo ALFONSO
- M. le 1^{er} adjoint : Didier VUILLIN
- Mrs les conseillers : DEVILLARD Jonathan, BRENIAUX Jean-Marc, LANTOINE Nicolas, CHAUVIN Jordan, POUX Christian, BURGSTHALER Jean-Pierre

Absents excusés : - Mrs LEFEVRE Jacques (procuration à M. ALFONSO) et GILLOT Vincent

Secrétaire de séance : M. BURGSTHALER Jean-Pierre

Ouverture de la séance 19h05

Les conseillers municipaux ont signé le registre des délibérations sans observations particulières.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion reprend le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté conformément à l'article L2012.31 du CGCT. Monsieur VUILLIN Didier 1^{er} adjoint, présente le compte administratif.

Pour rappel le compte administratif retrace tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre, les annulations et délibérations modificatives de budget.

Fonctionnement :

Dépenses 2023 : 95 014.54 €

Recettes 2023 : 107 681.05 €

Report excédent 2022 : 236 299.08 €

Résultat 2023 : 248 965.59 € (Excédent de fonctionnement)

Investissement :

Dépenses 2023 : 45 825.87 €

Recettes 2023 : 54 885.00 €

Report déficit 2022 : - 3 534.78 €

Résultat 2023 : 5 524.35 €. (Excédent d'investissement)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité moins une voix (Maire sorti pour le vote).

VOTE DES TAXES FONCIERES :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- Taxe foncière bâtie : 33.24 % dont part communale 8,88 %
- Taxe foncière non bâties : 21.33 %
- Taxe d'habitation : 11.26 %

Vote à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le conseil municipal, approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	104 411.00 €	357 917.00 €
INVESTISSEMENT	56 842.00 €	56 842.00 €
TOTAL	161 253.00 €	414 759.00 €

VOTE SUBVENTION :

Après examens des nouvelles demandes de subventions, renouvellement d'un montant de 100 € au souvenir français, voté à l'unanimité. Renouvellement d'un montant de 100 € à l'ADMR, voté à 8 pour et un contre.

Fin de la séance à 20 H 30

Vie communale

BOIS : marquage des affouages agate paysage le 25 mai 2024 à 14 H

Lot affouage façonné : tirage le 08 juin 2024 de 10 H à 12 H, une information sera donnée aux affouagistes.

Fleurissement : plantation des fleurs le 25 mai 2024 à 9 H.

COMPOSTEURS : vous avez la possibilité de réserver un composteur, formulaire ci-joint à nous retourner en mairie.